



Périgueux, le 15 février 2013

Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

La Directrice d'Académie (DASEN) nous a réunis afin de nous exposer ses premières hypothèses de travail concernant les ouvertures et les fermetures de classes ou de postes pour la carte scolaire 2012/2013.

Aussi nous vous informons qu'un poste d'enseignant de votre école ou de votre RPI **pourrait faire l'objet d'une suppression à la rentrée 2013.**

Même s'il ne s'agit que d'une hypothèse, nous vous en faisons part afin que vous puissiez, si vous le jugez utile, prendre contact avec les enseignants et les élus à qui nous envoyons un courrier similaire.

La procédure de carte scolaire se déroule comme suit :

- **jeudi 21 février à 14h00** réunion du **CTD*** (Comité Technique Départemental) à la DSDEN (Direction départementale de l'Éducation Nationale) qui émet un avis.
- **vendredi 1 mars à 14h30** réunion du **CDEN**** (Conseil départemental de l'Education Nationale) à la Préfecture, qui émet un avis.
- Ensuite la Directrice d'Académie arrête ses décisions dans un délai qui lui appartient.

Afin que nous puissions recueillir vos réflexions et réactions concernant cette éventuelle mesure, nous organisons comme chaque année, une réunion départementale

mercredi 20 février 2013
à 14h30 à la Bourse du Travail de Périgueux
26 rue Bodin

Nous vous remercions de l'attention prêtée à ce courrier et comptons sur votre participation.

Bien cordialement,

Les représentants du SNUipp-FSU au CTD :

BARRY Alain, BONNAMY Vanda, CHABRILLANGEAS Alain, FRESSINGEAS Franck, PERDUCAT Vincent, ROBERT Marie-Gilberte

** instance consultative composée de représentants de l'administration de l'Éducation Nationale et des représentants des enseignants des écoles*

*** instance consultative composée de représentants de l'administration de l'Éducation Nationale (dont la DASEN), de la Préfecture (souvent le Préfet), des représentants des syndicats des enseignants, des parents d'élèves, d'associations éducatives, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, du Conseil Général (qui co-préside), Régional et des maires.*

